

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-12-12-2

Séance du lundi 6 décembre 2021

CONTRATS DÉPARTEMENTAUX - PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS D'INNOVATION - APPROBATION DES TERMES DES PROJETS DE CONVENTIONS FINANCIERES

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DELATTRE Cécile, DIETRICH, Martine DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à ZAEGEL Sébastien
KLINKERT Brigitte donne procuration à MILLION Lara
LARONZE Fleur donne procuration à FREMONT Damien
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
PAGLIARULO Karine donne procuration à KLEITZ Francis
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

ABSENTS :

DEBES Vincent
DREYFUS Elisabeth
KOCHERT Stéphanie
STRAUMANN Eric

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération n° CD/2020/021/ du Conseil départemental du Bas-Rhin, relative au soutien et à l'accompagnement des acteurs associatifs, touristiques, des partenaires territoriaux et des activités de proximité Bas-Rhinoises dans le contexte de la pandémie du COVID 19,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-1-1 du 15 février 2021 relative à la politique de l'aménagement, de l'ingénierie et de l'action territorialisée,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission territoriale Centre Alsace et de l'équité territoriale réunie le 4 novembre 2021,
- VU l'avis de la Commission territoriale Eurométropole de Strasbourg réunie le 22 novembre 2021
- VU l'avis de la Commission territoriale Sud Alsace - Saint-Louis -Sundgau - Thur-Doller réunie le 22 novembre 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve, dans le cadre du fonds d'innovation territoriale, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace à l'étude préalable au projet de réhabilitation du Château des Zorn à Plobsheim,
- Attribue une subvention de fonctionnement au titre du fonds d'innovation territoriale d'un montant maximum de 8 597,00 € représentant 65% du coût de l'étude à la Commune de Plobsheim en vue de la réalisation de l'étude précitée,
- Approuve les termes du projet de convention financière afférente à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Commune de Plobsheim, porteur du projet,
- Autorise le Président à signer cette convention, jointe en annexe ;
- Approuve, dans le cadre du fonds d'innovation territoriale, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace à l'étude relative à la stratégie marketing de communication de la destination touristique « Hautes Vosges d'Alsace, l'Alsace, la montagne en plus ! »,
- Attribue une subvention de fonctionnement au titre du fonds d'innovation territoriale d'un montant maximum de 10 080,00 € représentant 30 % du coût de l'étude à la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin en vue de la réalisation de l'étude précitée,
- Approuve les termes du projet de convention financière afférente à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin, porteur du projet,
- Autorise le Président à signer cette convention, jointe en annexe

- Approuve, dans le cadre du fonds d'innovation territoriale, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace à l'étude pour l'étude de faisabilité Chaufferie bois et réseau de chaleur à Sainte Croix-aux-Mines,
 - Attribue une subvention de fonctionnement au titre du fonds d'innovation territoriale d'un montant maximum de 700 € représentant 10 % du coût de l'étude à la Commune de Sainte Croix-aux-Mines en vue de la réalisation de l'étude précitée,
 - Approuve les termes du projet de convention financière afférente à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Commune de Sainte Croix-aux-Mines, porteur du projet,
 - Autorise le Président à signer cette convention, jointe en annexe,
- Décide que, par dérogation au règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace, les subventions pourront être versées en plusieurs fois si les bénéficiaires en font la demande.

Ces montants seront à prélever comme suit :

- Etude préalable au projet de réhabilitation du Château des Zorn à Plobsheim :
Programme 063 – Opération 013 – Tranche 10 - Chapitre 65 - Nature 657348 –
Fonction 348
- Etude relative à la stratégie marketing de communication de la destination touristique « Hautes Vosges d'Alsace, l'Alsace, la montagne en plus ! » :
Programme 063 - Opération 013 – Tranche 10 - Chapitre 65 - Nature 657358 –
Fonction 633
- Etude de faisabilité Chaufferie bois et réseau de chaleur à Sainte Croix-aux-Mines :
Programme 063 - Opération 013 – Tranche 10 - Chapitre 65 - Nature 657348 –
Fonction 54

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité